

# Université McGill

**Martha Crago, C.M., Ph. D., D.Sc.**

Vice-Principal (Research + Innovation)  
McGill University  
James Administration Building  
845 Sherbrooke Street West, room  
419 Montreal, Quebec H3A 0G4  
Canada

Vice-principale (recherche + innovation)  
Université McGill  
Pavillon James de l'administration  
845, rue Sherbrooke Ouest, bureau  
419 Montréal (Québec) H3A 0G4  
Canada

Tel./Tél. : 514-398-2995  
Fax/Téloc. : 514-398-8257  
E-mail/Courriel : [martha.crago@mcgill.ca](mailto:martha.crago@mcgill.ca)

## **L'innovation fondée sur la recherche et la gestion de la propriété intellectuelle à l'Université McGill**

**Mémoire présenté par l'Université McGill au Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes concernant le soutien à la commercialisation de la propriété intellectuelle**

*Avril 2023*

Depuis les deux derniers siècles, l'Université McGill occupe une place prépondérante dans l'histoire du Québec et du Canada, non seulement pour la qualité de son enseignement et de ses recherches, mais également pour la contribution de ses diplômés à l'édification de notre société. Le rayonnement de l'Université McGill dépasse largement le Canada et la classe parmi les meilleures universités publiques à forte intensité de recherche dans le monde.

Le savoir acquis par la recherche universitaire est diffusé gratuitement afin de promouvoir la collaboration et l'avancement des idées. Or, cela n'exclut pas la protection de la propriété intellectuelle (PI) découlant de la recherche, que ce soit par l'intermédiaire des brevets, du droit d'auteur ou autres. La science ouverte au stade préconcurrentiel n'est pas incompatible avec la protection de la PI et l'octroi de licences sur la PI. Il s'agit d'une forme complémentaire de diffusion et de mise en valeur du savoir. À un stade ultérieur, la possibilité de monétiser une invention, un nouveau traitement par exemple, incite les parties prenantes à investir et à la commercialiser dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Les retombées de la recherche universitaire dépassent largement la création des connaissances scientifiques diffusées dans des publications savantes. De nombreuses innovations sont le fruit d'inventions ingénieuses conçues par des chercheurs et des étudiants. Afin de maximiser la valeur sociale de la recherche appliquée, la commercialisation du savoir et la protection de la PI sont encouragées à l'Université McGill, mais pas obligatoires. L'un des objectifs de la politique de l'Université McGill sur les inventions et les logiciels est de contribuer au bien-être socioéconomique du Québec et du Canada par l'exploitation commerciale de notre PI. Deux exemples d'inventions qui se sont traduites par des résultats fructueux à cet égard sont Carbicrete, une entreprise issue de l'Université McGill, qui a mis au point une technologie permettant de produire du ciment ayant un bilan de carbone négatif à partir des scories, et Taïga Motors, qui a commercialisé les premières motoneiges et motomarines électriques du monde.

Le processus de l'idéation à la commercialisation n'est pas simple. Il faut du financement et l'appui de nombreux intervenants à diverses étapes de la mise au point d'une invention. L'Université McGill a établi un écosystème de centres, d'initiatives et de programmes complémentaires offrant une formation en innovation et en entrepreneuriat, du mentorat et du financement prédémarrage non dilutif pour faciliter la mise au point de leurs innovations.

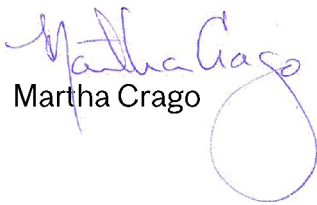
Principales ressources à l'Université McGill, l'Office of Innovation and Partnerships, l'Engine Centre for Technological Innovation, la Clinical Innovation Platform, le Fessenden Prize et le Dobson Centre for Entrepreneurship rassemblent les partenaires de l'industrie afin d'accélérer la mise au point de leurs innovations. Grâce à des partenariats et à des fonds suffisants, l'Université McGill et d'autres établissements universitaires canadiens créent des façons viables de transformer la recherche et les découvertes en produits, en processus et en services générateurs d'emplois et de richesse pour les Canadiens. Les gouvernements ont tout intérêt à investir dans l'innovation fondée sur la recherche.

Voici des mesures que le gouvernement pourrait prendre qui permettraient de traduire la recherche universitaire en innovations intéressantes :

- Élargir les programmes pédagogiques tels que Lab2Market pour travailler davantage avec les universités et les technologies. Ce genre de programmes, où les étudiants apprennent à mieux connaître les marchés et les débouchés commerciaux, sont extrêmement importants.
- Appuyer financièrement les bureaux de transfert de technologies en leur affectant des fonds directement pour le personnel, y compris les entrepreneurs en résidence, et le coût des brevets. Il est essentiel de pouvoir assurer une protection plus complète de la PI grâce à une vaste couverture, mais cela comporte un coût
- Créer de nouvelles possibilités de financement pour les entreprises issues des universités, possiblement grâce à un programme élargi d'aide à la recherche industrielle.

Le Canada a la possibilité de mieux tirer parti des inventions mises au point dans les universitaires canadiennes par des chercheurs et des étudiants exceptionnels. Les investissements du gouvernement fédéral accéléreront la concrétisation des inventions en innovations, en plus de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs qui feront prospérer l'écosystème des universités et des entreprises.

Cordialement,

  
Martha Crago